



Bruxelles, le 15 janvier 2016
(OR. en)

5319/16

ECOFIN 30
UEM 18
SOC 26
EMPL 20
COMPET 13
ENV 17
EDUC 7
RECH 6
ENER 7
JAI 32

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: ST 15564/15

Objet: Semestre européen 2016: orientations macroéconomiques et budgétaires à l'intention des États membres
- Conclusions du Conseil ECOFIN sur l'examen annuel de la croissance (15 janvier 2016)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance 2016, que le Conseil a adoptées lors de sa 3442^e session, tenue le 15 janvier 2016.

Semestre européen 2016:
orientations macroéconomiques et budgétaires à l'intention des États membres

- Conclusions du Conseil ECOFIN sur l'examen annuel de la croissance -

Le Conseil (ECOFIN):

I SEMESTRE EUROPÉEN 2016

1. ACCUEILLE favorablement l'examen annuel de la croissance 2016 réalisé par la Commission, qui définit les grandes priorités politiques pour l'emploi et la croissance dans l'UE et ses États membres et constitue le point de départ du Semestre européen 2016;
2. SOUSCRIT DANS UNE LARGE MESURE à l'analyse que fait la Commission de la situation économique et des défis à relever à cet égard dans l'UE. En dépit d'une reprise modérée qui devrait s'accélérer progressivement, de nombreuses économies sont confrontées à des défis de politique structurelle de grande ampleur. La croissance et l'emploi sont entravés par la persistance de déséquilibres macroéconomiques. Un certain nombre d'économies sont touchées par le chômage de longue durée et le chômage des jeunes, et la faible croissance de la productivité nuit à la compétitivité et au niveau de vie. Les niveaux élevés d'endettement privé et public, conjugués à de faibles perspectives de croissance, freinent l'investissement;

3. Dans ce contexte, SOULIGNE que la politique menée devrait viser à consolider la reprise et à résorber les déséquilibres macroéconomiques. La reprise résulte en partie de l'impact croissant des réformes mises en place ces dernières années et les États membres devraient continuer à mettre en œuvre des réformes ambitieuses et à mener des politiques budgétaires responsables; SOULIGNE qu'il est important d'assurer, tout au long de l'année, un suivi des résultats et de la mise en œuvre des politiques, y compris des recommandations par pays et des recommandations relatives à la zone euro; INVITE le Comité économique et financier et le Comité de politique économique à effectuer ce suivi en se fondant sur les contributions de la Commission et des États membres, et ATTEND AVEC INTÉRÊT de pouvoir examiner au cours des prochains mois la mise en œuvre des recommandations par pays, au sein des formations compétentes du Conseil;
4. APPROUVE les grands domaines d'action prioritaires présentés par la Commission, sur lesquels les efforts des États membres et de l'UE devraient être axés en 2016: relancer l'investissement, poursuivre les réformes structurelles visant à moderniser nos économies, et faire preuve d'une attitude responsable en matière de finances publiques; SALUE l'attention accrue portée aux performances dans le domaine social et celui de l'emploi;
5. La reprise, qui devrait s'accélérer progressivement selon les prévisions, profite toutefois largement de facteurs positifs temporaires comme le bas niveau des prix du pétrole, un euro plus faible et des politiques monétaires accommodantes. Dans le même temps, les préoccupations en matière de sécurité et les tensions géopolitiques se sont intensifiées et les perspectives économiques mondiales deviennent plus problématiques, de sorte que les risques de détérioration des perspectives économiques de l'Union se sont accrus; dans ce contexte, SOULIGNE que, tout en respectant pleinement le rôle de l'ensemble des acteurs concernés, les politiques économiques doivent davantage contribuer à l'instauration d'une croissance plus forte et durable;
6. ACCUEILLE favorablement les propositions de la Commission visant à rénover le Semestre européen, qui figurent dans le paquet "gouvernance économique" d'octobre 2015;

II ORIENTATIONS DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MACROÉCONOMIQUES

Relancer l'investissement

7. CONSTATE que le niveau des investissements a considérablement baissé, en partie en raison de la crise. Malgré un contexte général favorable caractérisé par de faibles taux d'intérêt, un niveau de liquidité élevé sur les marchés financiers et des progrès dans le processus de désendettement, les niveaux d'investissement restent faibles; SOULIGNE qu'il est urgent de stimuler l'investissement en améliorant le climat général d'investissement afin de soutenir la reprise économique, et d'accroître la productivité et la croissance;
8. SE FÉLICITE de la coopération qui s'est exercée entre le Parlement européen, le Conseil et la Banque européenne d'investissement en vue de rendre le plan d'investissement pour l'Europe opérationnel en moins d'un an; SE FÉLICITE des progrès accomplis pour mobiliser les investissements privés et publics et EST CONSCIENT de l'importance que revêt la sélection des projets stratégiques à forte valeur ajoutée dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD), afin de mobiliser des ressources privées supplémentaires; PRÉCONISE une plus grande sensibilisation à l'EFSD au niveau national, ainsi que le développement de projets d'investissement publics et privés;
9. SOULIGNE la nécessité d'améliorer l'environnement réglementaire tant au niveau national qu'à l'échelle européenne, afin de lever les obstacles réglementaires, administratifs ou autres aux investissements privés, et de tirer parti des avantages offerts par la prévisibilité sur le plan réglementaire, de l'amélioration et de la diversification des sources de financement, ainsi que des règles du jeu plus équitables au sein de l'UE; SOULIGNE qu'il convient de veiller à la mise en place d'une capacité administrative adéquate, et de renforcer la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans les marchés publics;
10. PARTAGE l'analyse de la Commission sur la nécessité d'améliorer les conditions de financement de l'économie réelle et EST CONSCIENT qu'il est important de faire progresser rapidement les travaux relatifs à l'union bancaire afin d'assurer la stabilité financière; SE FÉLICITE du plan d'action présenté par la Commission en vue de mettre en place une union des marchés des capitaux et demande à l'ensemble des parties prenantes de veiller à sa mise en œuvre rapide;

III POURSUIVRE LES REFORMES STRUCTURELLES POUR MODERNISER NOS ECONOMIES

11. SE FÉLICITE des progrès accomplis par les États membres pour moderniser leurs économies et corriger les déséquilibres macroéconomiques constatés ces dernières années; SOULIGNE que les résultats obtenus par les États membres varient grandement dans certains domaines essentiels à la productivité et à la convergence et ATTEND AVEC INTÉRÊT l'initiative de la Commission visant à étudier l'utilisation d'indicateurs de référence et l'échange de bonnes pratiques dans les différents domaines concernés en vue d'encourager une convergence vers les pays les plus performants et les structures économiques les plus résilientes, le but étant de parvenir à une croissance durable et plus soutenue de la productivité, de l'emploi et de la production; SOULIGNE qu'une discussion approfondie sur la pertinence des indicateurs de référence sera essentielle pour permettre une utilisation efficace de ces derniers dans le cadre de gouvernance économique et INSISTE sur la nécessité d'assurer et de préserver l'appropriation des réformes structurelles par les États membres, cette appropriation étant essentielle à la mise en œuvre effective des réformes, y compris dans les domaines qui relèvent de la compétence nationale;
12. EST CONSCIENT du rôle que les financements et l'assistance technique de l'UE peuvent jouer pour soutenir la mise en œuvre des réformes; PREND NOTE de l'intention de la Commission d'améliorer l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens à cet égard;
13. SOULIGNE qu'il est nécessaire de se concentrer sur un certain nombre de réformes dans le domaine du marché du travail, en respectant le rôle des partenaires sociaux, afin de contribuer à la lutte contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée; en facilitant l'adaptation des salaires réels afin de tenir compte de manière appropriée des variations de productivité à moyen terme; en modernisant la législation relative à la protection de l'emploi et en encourageant les transitions progressives sur le marché du travail; en renforçant la formation de capital humain; et en améliorant l'efficacité des systèmes de protection sociale; EST CONSCIENT de la nécessité d'adopter une approche globale pour intégrer les migrants et le flux récent de réfugiés et pour faciliter leur accès au marché du travail;
14. INSISTE sur la nécessité d'intensifier les efforts pour promouvoir des marchés de produits et de services ouverts et concurrentiels, et aussi pour améliorer le fonctionnement du marché unique européen; EST CONSCIENT du potentiel que recèlent les nouvelles technologies et les nouveaux modèles d'entreprise, en tant que nouvelles sources de croissance pouvant conduire à la création de nombreux emplois;

IV. DES POLITIQUES BUDGETAIRES RESPONSABLES

15. SE FÉLICITE des progrès qui ont été réalisés en matière d'assainissement budgétaire, mais RECONNAÎT que les niveaux de l'endettement public dans la plupart des États membres demeurent élevés et qu'il reste nécessaire de maîtriser durablement les niveaux de déficit et d'endettement; INSISTE pour que les États membres continuent de mettre en œuvre leurs politiques budgétaires conformément au pacte de stabilité et de croissance, de manière à permettre aux stabilisateurs automatiques de fonctionner sur la base de la trajectoire d'ajustement structurel arrêtée, tout en utilisant au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance et en veillant à la viabilité à long terme des finances publiques. Il convient de différencier l'effort budgétaire en fonction des États membres, dans le plein respect des exigences prévues par le pacte de stabilité et de croissance, tout en prenant en considération les besoins de stabilisation, ainsi que les éventuels effets d'entraînement dans les États membres, y compris dans l'ensemble de la zone euro; NOTE que la Commission évalue l'orientation budgétaire dans la zone euro et dans l'ensemble de l'Union européenne pour 2015 et 2016 comme globalement neutre et appropriée, compte tenu à la fois de la stabilisation à court terme et de la viabilité à long terme; SE FÉLICITE que la Commission ait l'intention de tenir compte de l'incidence sur le budget des dépenses supplémentaires liées à la crise exceptionnelle des réfugiés conformément au pacte de stabilité et de croissance; INSISTE sur le fait que les politiques budgétaires devraient être ancrées dans des cadres de gouvernance nationale efficaces afin de renforcer la confiance, de rétablir les réserves budgétaires nécessaires et d'éviter les politiques procycliques; INSISTE sur la nécessité de continuer à assurer la crédibilité et l'efficacité en garantissant une politique budgétaire responsable; SOULIGNE que les recettes exceptionnelles dues à un contexte de faibles taux d'intérêt devraient être utilisées en priorité pour réduire les ratios d'endettement ou compenser les effets exercés, sur le ratio d'endettement, par la persistance d'une inflation exceptionnellement basse, notamment dans les États membres où la dette publique est élevée, mais aussi, éventuellement, pour des investissements ou des réformes structurelles, en fonction de la situation budgétaire du pays;

16. SOULIGNE qu'il faudrait prêter davantage attention à la qualité et à la composition des programmes d'assainissement budgétaire et à l'influence de la politique budgétaire sur la croissance, en améliorant l'efficacité des dépenses et en accordant la priorité à l'investissement productif, y compris à l'investissement dans le capital humain, dans les dépenses publiques, en assurant le passage à un système fiscal plus efficace et propice à la croissance, sans oublier la nécessité de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et de réduire la planification fiscale agressive; ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT le plan d'action présenté par la Commission en juin 2015, qui vise à rétablir le lien entre l'imposition et le lieu de l'activité économique et à valoriser la création;

17. EST CONSCIENT du défi démographique et de la nécessité d'y répondre par une planification budgétaire prudente et des politiques responsables permettant d'assurer la viabilité des systèmes de retraite, de soins de santé et de soins de longue durée; SOULIGNE le rôle joué par les partenaires sociaux ou d'autres acteurs essentiels, conformément aux pratiques nationales, pour assurer l'appropriation des réformes par les États membres et INSISTE sur le fait que les systèmes de protection sociale devraient être viables sur le plan budgétaire.
